



Communiqué de Presse du 25 mai 2021

Guerre entre pompiers et SAMU-Urgences de France

L'AMUF face à cette guerre de communication entre l'association Samu-Urgences de France et les pompiers est très surprise qu'aucune leçon intelligente ne soit tirée de la crise de la COVID-19.

Notre pays est toujours face à cette épidémie qui a mis à l'arrêt le pays, mais les responsables des deux systèmes de secours en France, indispensables et complémentaires, les SAMU et les pompiers, partent dans une guerre et une polémique fratricide et stérile.

Il est impossible d'écarter les pompiers du secours en France. Il est impossible de dissoudre le SAMU dans un système d'accès aux soins qui est dans un grand flou et fera sans doute fuir les médecins régulateurs actuels du fait de l'augmentation du nombre d'appels sans augmentation de moyens. Il est impossible d'oublier que depuis des années le SAMU fait preuve d'excellence pour la gestion des urgences en France, ce qui nous permet d'être l'un des pays où l'infarctus du myocarde, l'AVC ou encore le polytraumatisé sont les mieux pris en charge.

Le conflit entre les pompiers et les SAMU représentés par la société dite savante des urgentistes donne une image pitoyable et incompréhensible au pays. Les deux systèmes de secours sont présentés comme des concurrents en situation de conflit, ce qui sera la source d'une perte d'efficacité, par ailleurs extrêmement coûteuse pour le contribuable.

Là où les Françaises et les Français attendent un renouveau suite à la crise que nous traversons, nous ne pouvons que demander de toute urgence une réunion de travail aux ministères de la Santé et de l'Intérieur associant l'ensemble des parties prenantes, y compris les syndicats des personnels concernés. Il est indispensable que l'Etat assume ses responsabilités régaliennes dans le domaine des secours en France. Il n'y a pas à être pour ou contre l'un ou l'autre camp, puisque conflit il y a, mais de mettre en place un système fédérateur, coopératif partout sur le territoire, afin que les SAMU et les pompiers travaillent ensemble.

L'AMUF réaffirme la nécessité de la présence obligatoire d'un médecin urgentiste pour réguler l'urgence au SAMU et dans les véhicules des SMUR. Par ailleurs, elle réclame que le niveau organisationnel pertinent reste le département.

La crise de la COVID-19 engendre une attente des professionnels de la santé pour une meilleure coopération et pas un conflit entre les acteurs de terrain.